



## Communiqué de presse

du Collectif Français pour l'Éducation à  
l'Environnement vers un Développement Durable  
(CFEEDD)

### Élections Municipales et Cantonales 2008

#### « l'Éducation à l'Environnement vers un développement durable : un enjeu planétaire qui se joue au plus près des territoires »

Le Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable (CFEEDD), qui réunit la quarantaine d'organisations nationales les plus significatives dans ce domaine a décidé de mobiliser les acteurs de l'éducation à l'environnement vers un développement durable dans les territoires et interpelle les candidats aux élections municipales et cantonales sur 8 propositions concrètes (document joint ou téléchargeable sur le site du CFEEDD [www.cfeedd.org](http://www.cfeedd.org) ).

Malgré les avertissements des précurseurs, la fin du 20<sup>ème</sup> siècle aura été le témoin de l'émergence de multiples **problèmes environnementaux** rencontrés localement, mais globalisés à l'échelle planétaire. Leur nombre et leur caractère cumulatif font que pour la première fois, l'homme est capable d'affecter les équilibres globaux de la biosphère et le climat. **Cette crise environnementale ne peut être isolée de la crise sociale** observée en parallèle : en dépit de milliers d'années de progrès des connaissances, des sciences et des techniques, une très large proportion de la population humaine vit dans un contexte d'extrême pauvreté, de guerre, de malnutrition, de dégradation des écosystèmes et des ressources naturelles. C'est le constat à partir duquel la communauté internationale s'accorde à reconnaître que nos modes de développement, quel que soit le pays, ne sont ni durables, ni équitables, ni solidaires, ni responsables.

C'est dans les territoires, au plus près des administrés que les leviers d'actions sont encore les plus efficaces : aider les habitants à adhérer à des programmes de tri sélectif, les encourager à participer à la vie de la commune, les soutenir dans leurs actions respectant l'environnement... L'éco-citoyenneté, sous toutes ses formes, doit être encouragée. Tous les élus, le maire, les conseillers municipaux et les conseillers généraux et régionaux ont sur ce volet beaucoup de légitimité à agir.

La Charte de l'Environnement que vient de signer l'Association des Maires de France reconnaît dans son préambule « l'urgence environnementale » à laquelle nous sommes confrontés, et explique que « plus qu'une prise de conscience, c'est une quasi révolution culturelle qu'il faut mettre en œuvre ». La charte déclare que les communes et leurs groupements sont « actrices, matrices et motrices pour promouvoir de nouveaux comportements ». Cette charte est une grande avancée, mais les six axes de travail ambitieux qui sont proposés sont exempts de toute action sur le terrain de la sensibilisation, de l'information et de l'éducation. Les élus territoriaux doivent renforcer leur implication sur ces questions, car **sans éducation à l'environnement, il n'y aura pas de développement durable.**

Paris le 15 février 2008

Contact Roland Gérard – tel 04 67 06 18 66 – 06 07 38 31 35

CFEEDD - 36 rue Amelot - 75011 Paris - [www.cfeedd.org](http://www.cfeedd.org)

## Quelques repères historiques

**1930-1980** : grandes catastrophes écologiques industrielles : Minamata (1932), Torrey Canyon (1967) Seveso (1976), Bophal (1984), Tchernobyl (1986)

**Années 60** : création des premières associations environnementales

**1971** : Création en France du secrétariat d'Etat pour la Protection de la nature et de l'environnement

**1972** : Conférence des Nations Unies de Stockholm, qui est la première conférence mondiale sur l'environnement. La déclaration finale établit « la responsabilité de l'homme et de son développement (et du sous développement) dans les dérèglements majeurs et indésirables des équilibres de la biosphère ». Elle déclare : « Par ignorance ou indifférence, nous pouvons entraîner des **dommages massifs et irréversibles** à l'environnement terrestre dont notre vie et notre bien être dépendent ». Sur les 26 points de la déclaration finale, le 19<sup>ème</sup> affirme **le rôle de l'éducation** comme fondement d'une connaissance éclairée et d'une attitude responsable chez les jeunes, mais aussi les entreprises et les collectivités territoriales.

**1987** : Rapport Brundtland « Notre Avenir à tous ». Il décrit « **un futur inacceptable** à cause des systèmes économiques internationaux actuels, du rythme de la croissance démographique, des systèmes agricoles, du rythme de disparition des espèces, de gestion des ressources naturelles mondiales et de la culture des armes ». Le **développement durable** y est défini comme le « développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre au leur ».

**1992** : Sommet de Rio. Le sommet de la Terre réaffirme les principes de la déclaration de Stockholm et va plus loin en proposant l'Agenda 21 qui réunit 40 engagements portés à l'unanimité par les 178 Etats participant, ceci afin de faire du développement durable une réalité au cours du 21<sup>ème</sup> siècle. Le chapitre 36 met en avant la **nécessité de l'éducation pour la mise en œuvre du développement durable**.

**1997** : **Création du CFEEDD** à l'occasion du 1<sup>er</sup> forum francophone Planet'ERE de l'Education Relative à l'Environnement au Québec. Le second forum sera organisé au siège de l'UNESCO en France (2001), le 3<sup>ème</sup> à Ouagadougou au Burkina Faso (2005)

**2000** : Premières assises nationales de l'Education à l'Environnement en France, organisée par le CFEEDD : 1100 participants sont réunis à Lille et écrivent ensemble un plan national d'action.

**2002** : Sommet de Johannesburg : proposition d'une **décennie de l'éducation en vue du Développement Durable**

**2003** : Rapport de l'Inspection générale du ministère de l'Education nationale qui constate « qu'il n'existe pas aujourd'hui à l'Ecole une éducation à l'environnement construite et cohérente. **La situation est plutôt globalement en stagnation, sinon en recul, par rapport à celle du milieu des années quatre-vingt-dix** ». En 2004, une généralisation de l'Education à l'environnement est pourtant annoncée, sans formation des enseignants, sans moyen nouveau, dans le cadre existant des disciplines.

**2005** : début de la décennie de l'ONU « Education en vue du Développement Durable »

**2007** : Paradoxe 21. Alors que les déclarations politiques internationales et nationales s'alarment depuis près de 40 ans de nos impacts environnementaux, le soutien de l'Etat aux associations n'a jamais été aussi bas, des timides avancées sont observées, mais le problème avance plus vite encore. **Il n'y a toujours pas de politique nationale ambitieuse afin de garantir un développement durable fondé sur une politique éducative forte.**

Le CFEEDD édite et diffuse auprès des candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives une plaquette « 10 propositions en faveur de l'éducation à l'environnement vers un développement durable ». La plaquette et les réponses des candidats à la Présidence sont sur le site internet du CFEEDD.

**2008** : Le groupe « éducation au développement durable » auquel participe le CFEEDD et ses membres, présidé par Jacques BREGEON et mis en place à la suite des travaux du Grenelle de l'Environnement a remis son premier rapport aux ministres concernés.

Le CFEEDD édite et diffuse auprès des candidats aux élections municipales et cantonales une plaquette « 8 propositions en faveur de l'éducation à l'environnement vers un développement durable ». La plaquette est sur le site internet du CFEEDD.